

**100 000ème
Prêt à la Création d'Entreprise**



OSEO ET LA CREATION D'ENTREPRISE	3
PRET A LA CREATION D'ENTREPRISE	4
L'objectif.....	4
Caractéristiques.....	4
PREMIERE ETUDE SUR LE PCE.....	5
Caractéristiques des programmes de financement.....	6
Profil des créateurs.....	7
Des entreprises qui grandissent et créent des emplois.....	8
Enquête de satisfaction.....	9
LE 100 000ème PCE.....	10

Contact presse :

Sabina Cristova
Téléphone : 01 41 79 98 85
Mail : sabina.cristova@oseo.fr

OSEO ET LA CREATION D'ENTREPRISE

Disposer d'un vivier important de jeunes entreprises, c'est se donner toutes les chances pour faire émerger les champions de demain.

Encourager la création d'entreprise est donc une des priorités d'OSEO, que celle-ci concerne une activité traditionnelle avec un marché de proximité ou un secteur d'innovation technologique. OSEO intervient chaque année en faveur d'environ 30 000 créations d'entreprises, sous forme de prêts et de garanties sur les concours bancaires et les interventions en fonds propres des organismes de capital-risque. Le soutien d'OSEO passe également par les aides à l'innovation (subventions, avances remboursables à taux zéro et Prêt Participatif d'Amorçage). OSEO pilote également pour le compte du Ministère de la Recherche le Concours national d'aide à la création d'entreprises de technologies innovantes.

Le Prêt à la Création d'Entreprise (PCE) vise à faciliter l'accès au premier financement des petits projets de création d'entreprise. Commercialisé en partenariat avec les banques et les réseaux d'accompagnement, il permet de financer notamment les frais de démarrage et la trésorerie de départ.

Lancé fin 2000, ce prêt a trouvé toute sa place. Une étude réalisée à l'occasion du 100 000ème PCE, révèle que ce produit a contribué à financer 2,6 milliards d'euros d'investissements et permis la création de 125 000 emplois au démarrage de l'activité. Le PCE est perçu comme une aide efficace par le créateur.

PRET A LA CREATION D'ENTREPRISE

L'objectif

Le Prêt à la Création d'Entreprise (PCE) est lancé à la fin de l'année 2000. Son objectif est de faciliter l'installation de nouveaux entrepreneurs et tout particulièrement les porteurs de petits projets. En effet, ce sont ceux qui rencontrent le plus de difficultés à accéder aux financements bancaires. Selon l'étude SINE 2002, seules 25 % des créations d'entreprises sont bancarisées et plus le projet est de petite dimension, moins il recourt au crédit. Cela conduit à sous-estimer les besoins, en particulier immatériels. La même enquête montre que l'importance des moyens financiers conditionne les chances de réussite : les entreprises créées avec plus de 75 000 € atteignent la 5^{ème} année 7 fois sur 10, contre 4 fois sur 10 seulement pour celles dont les moyens de départ étaient inférieurs à 1 525 €.

Caractéristiques

De 2 000 à 7 000 euros pour conforter la trésorerie de départ

Le PCE s'adresse à toutes les entreprises en phase de création qui ont un programme d'investissements inférieur à 45 000 euros.

Le PCE est un prêt compris entre 2 000 et 7 000 euros. Il apporte un coup de pouce au créateur d'entreprise et finance la trésorerie de départ, les investissements immatériels (honoraires, frais commerciaux et de communication...) et les aléas de tout projet de création.

La durée du PCE est de **5 ans avec une franchise de 6 mois**. Il est accordé **sans caution personnelle, ni aucune autre garantie**. Le PCE complète toujours un concours bancaire qui, par ailleurs, peut être garanti par OSEO jusqu'à 70 % pour limiter le risque pris par la banque.

Dans les Zones Urbaines Sensibles (ZUS), les conditions d'octroi du PCE sont simplifiées.

Gestion simple et rapide

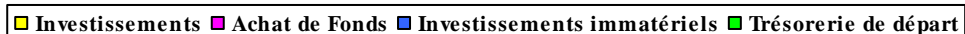
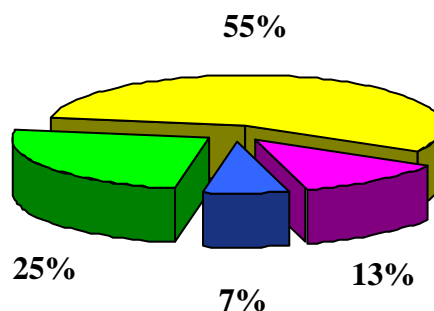
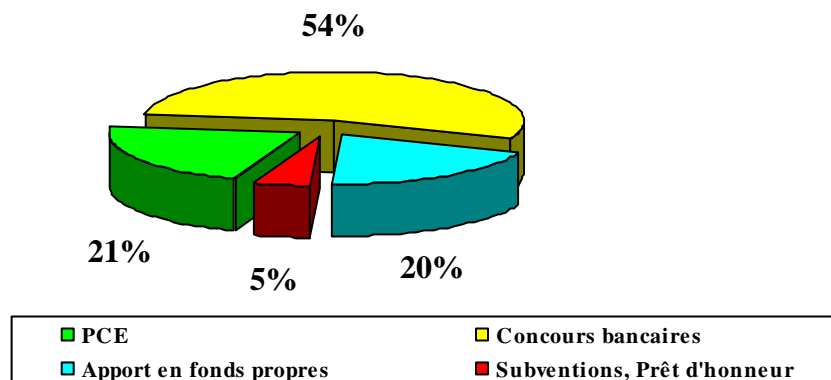
Le PCE est commercialisé par les banques et les réseaux d'accompagnement. Il est décidé par la banque en même temps que son propre concours et mis en place par OSEO, sous 10 jours, grâce à un extranet. Aujourd'hui, cette procédure de gestion a fait ses preuves. Elle est d'ailleurs étendue à d'autres produits OSEO.

PREMIERE ETUDE SUR LE PCE

- Le PCE, véritable « **micro crédit mezzanine** », a trouvé sa place dans le paysage bancaire du financement de la création. Il remplit son office « de chaînon manquant » entre les fonds propres apportés par le créateur et le financement par crédit bancaire des investissements corporels du programme.
- Il repose sur un partenariat ouvert entre les acteurs de l'accompagnement. Le PCE est commercialisé par les banques et les réseaux d'accompagnement. Par ailleurs, OSEO garantit dans 80 % des cas les prêts bancaires. De cette manière, il joue pleinement son rôle de soutien et d'incitation au financement bancaire de la création.
- Il est accessible à tous les créateurs, sans aucune discrimination d'âge, de sexe, de secteur d'activité, de formation.
- La création d'emplois au démarrage des projets est de 1,25 par PCE.
- Le PCE est perçu comme une aide efficace par le créateur. Son coût budgétaire est évalué à 1.300 euros par emploi créé.
- Il sécurise les créations et contribue à améliorer la situation financière, les perspectives d'activité, d'investissements et d'embauche des entreprises bénéficiaires.
- Le PCE est perçu par les créateurs comme une réelle « bouffée d'oxygène », permettant un apport de liquidités supplémentaires.

Caractéristiques des programmes de financement

Le PCE est un financement additionnel complétant l'offre des banques



Le financement bancaire finance les investissements corporels tandis que le PCE finance les investissements immatériels et la trésorerie de démarrage. Les programmes de financement présentent un bon équilibre : 20 % d'apports en fonds propres du créateur pour 54 % de financement externe et 26 % d'aides et PCE.

Le plan de financement type d'un PCE est le suivant :

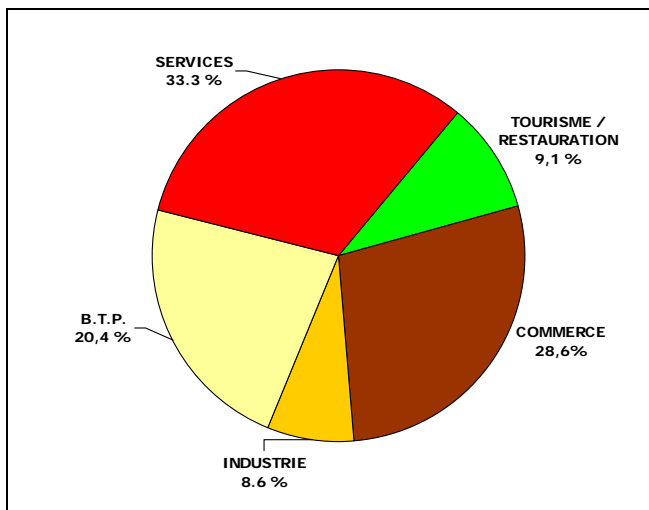
Fonds propres	5 300 €
Subventions et prêts d'honneur	1 400 €
PCE	5 700 €
Prêt bancaire	14 600 €
Total	27 000 €

Le PCE a un bon effet d'entraînement sur les plans :

- financier : le rapport entre le prêt bancaire et le PCE est de 2,5
- économique : le rapport entre le montant du programme et le PCE est de 4,7

Profil des créateurs

Répartition sectorielle

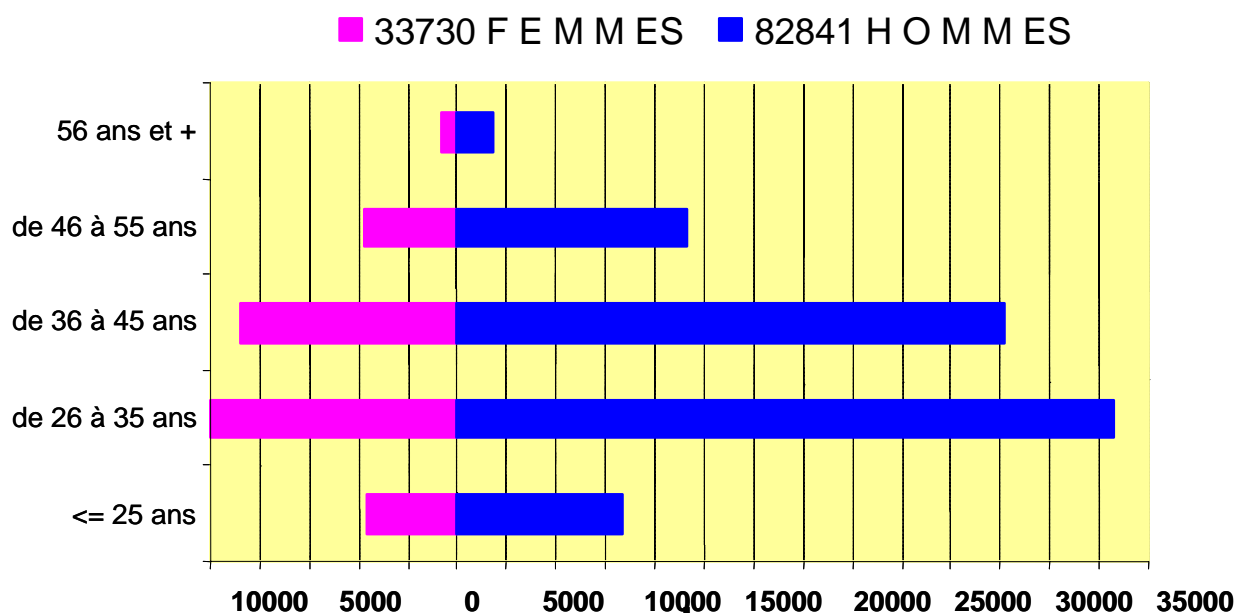


Plus de 80 % des créations d'entreprises sont orientées dans les secteurs des services, du commerce et du BTP. Les sous-secteurs de la maçonnerie, électricité, du commerce de détail divers et d'habillement, de la restauration et du conseil en gestion représentent le plus grand nombre de réalisations.

80 % des femmes créent leur entreprise dans des activités de service et de commerce. Les hommes, quant à eux, créent, pour 60 %, des entreprises dans le domaine du BTP et des services.

Répartition en nombre par classes d'âge

L'âge moyen du créateur bénéficiaire d'un PCE est de 36 ans environ contre 38,5 ans en moyenne en France. Un PCE sur deux finance un créateur de moins de 35 ans. Trois nouveaux dirigeants sur 10 sont des femmes, en cohérence avec la moyenne nationale.



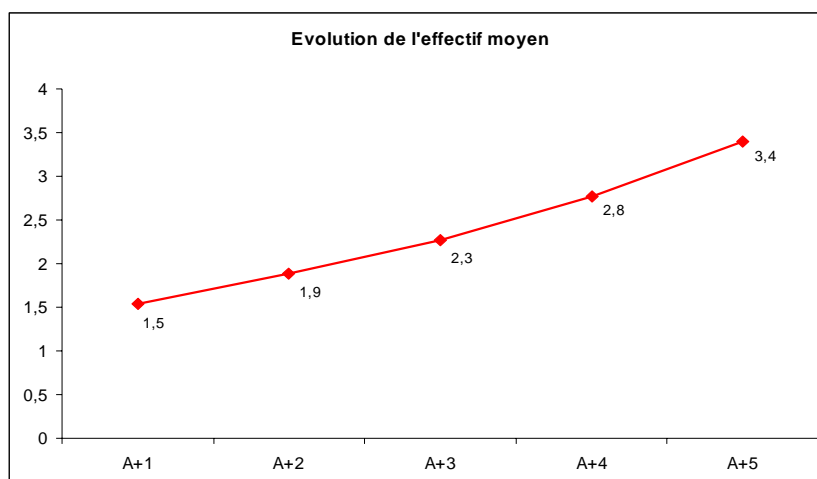
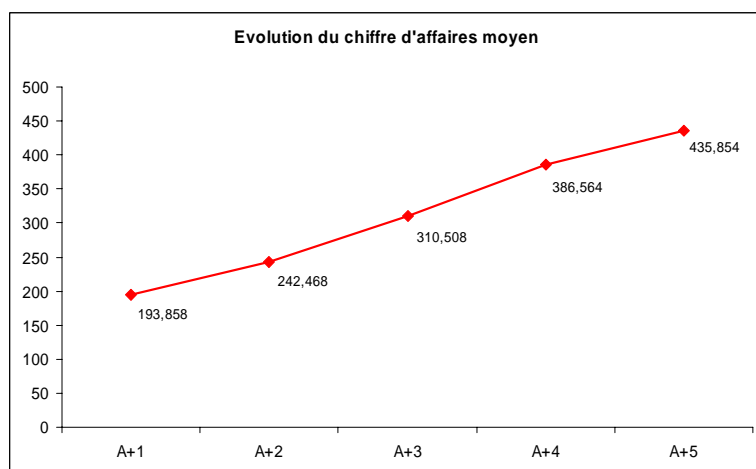
Répartition par antériorité professionnelle du créateur

Un créateur sur quatre est sans emploi au moment de la création.

Antériorité professionnelle du créateur	PCE réalisés en 2006				PCE réalisés en 2007			
	Nbre	%	Dont femmes	Dont hommes	Nbre	%	Dont femmes	Dont hommes
Fin d'étude	304	1,98%	125	176	459	1,97%	189	265
Salarié	9 372	60,93%	2 228	7 065	14 260	61,21%	3 694	10 480
Chef d'entreprise	644	4,19%	142	501	959	4,12%	223	725
Recherche d'emploi	4 097	26,64%	1 414	2 642	6 110	26,23%	2 181	3 887
Autres	965	6,27%	315	636	1 508	6,47%	506	986
Total	15 382		4 224	11 020	23 296		6 793	16 343

Des entreprises qui grandissent et créent des emplois¹

L'analyse d'un échantillon d'entreprises en activité montre que les bénéficiaires de PCE font preuve d'esprit d'entreprise : le CA et les effectifs font plus que doubler en 5 ans.



¹ Analyse réalisée sur un portefeuille de 6 455 entreprises en activité ayant publié un bilan en 2005 et 2006.

Enquête de satisfaction

Selon une enquête IFOP et une enquête OSEO réalisée en 2006 auprès d'un échantillon de 640 entreprises en activité :

- Pour 91% des entreprises interrogées, le PCE a effectivement facilité leur création.
- Le PCE constitue une aide financière importante pour 40% d'entre elles et permet des investissements plus importants pour 32 % d'entre elles.
- Principaux avantages : le différé de paiement (30 %), et l'absence de garantie (20 %).
- Le PCE facilite la création ultérieure d'emplois : 53 % des entreprises ont recruté du personnel depuis leur création et 31 % en ont l'intention.
- Plus de 4 ans après leur création, la situation financière de ces entreprises est bonne. 79 % réalisent des bénéfices, 76 % ont une trésorerie positive et 36% souhaitent investir.

Le 100 000ème PCE



IDÉ'O

Deux sœurs, Lucie et Caroline Dupé, viennent d'obtenir un Prêt à la Création d'Entreprise – le 100 000ème – pour financer le lancement de leur magasin de décoration d'intérieur à l'enseigne IDÉ'O, à Chalonnes-sur-Loire.

Pour célébrer cet événement, OSEO et le Groupe Banque Populaire ont offert la somme de 7 000 euros aux deux créatrices, doublant ainsi le montant de leur PCE. Le chèque leur a été remis par François Drouin, Président Directeur Général d'OSEO et Philippe Dupont, Président du Groupe Banque Populaire, en présence d'Hervé Novelli, Secrétaire d'Etat chargé du Commerce, de l'Artisanat, des Petites et Moyennes Entreprises, du Tourisme et des Services.